

Acte constituant en corporation la compagnie dite "Erie, London and Tillsonburg Railway Company".

Acte concernant la compagnie dite "The Toronto and Hamilton Railway Company", et à l'effet de changer son nom en celui de "Toronto, Niagara and Western Railway Company".

Acte concernant la lèpre.

Acte concernant la "Citizens' Bank of Canada".

Acte autorisant l'échange de certaines terres affectées aux écoles contre d'autres terres fédérales.

Acte concernant la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Acte concernant la compagnie d'assurance de l'Ouest.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.

Il a plu au Député-gouverneur de se retirer, et

La Chambre des communes s'est retirée.

Le Sénat reprend sa séance.

TROISIEME LECTURE DE BILLS.

Bill (201) intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la milice."—(L'honorable M. SCOTT.)

Bill (202) intitulé : "Acte des chemins et les allocations destinées aux chemins dans les porvinces de Saskatchewan et d'Alberta."—(L'honorable M. Scott.)

Bill (157) intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite Hillcrest Railway, Coal and Coke Company."—(L'honorable M. Gibson.)

BILL MODIFIANT L'ACTE DE L'INSPECTION GENERALE.

AJOURNEMENT DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour appelle :

Le comité général de la Chambre formé pour l'étude du bill (C) intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale".—(Le très honorable sir Richard Cartwright.)

L'honorable M. SCOTT en l'absence de l'honorable sir Richard Cartwright, propose que cet ordre soit rescindé et soit inscrit dans le cahier des avis pour mardi prochain.

L'honorable M. LOUGHEED : Mon honorable ami doit savoir que le gouvernement

n'a pas l'intention de s'occuper du présent bill durant cette session-ci.

L'honorable M. SCOTT : Je n'ai pas voulu le rescinder en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce. Voilà la raison.

La motion est adoptée.

BILL MODIFIANT L'ACTE DES CHEMINS DE FER.

RESCISION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour appelle :

Le comité général de la Chambre pour l'étude du bill (H) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer de 1903, relativement aux hypothèques".—(L'honorable M. Béique.)

L'honorable M. POWER (en l'absence de l'honorable M. Béique) : Je trouve qu'il est impossible d'adopter le présent bill à cette session-ci. Je propose donc que l'ordre du jour soit rescindé.

La motion est adoptée.

BILL CONSTITUANT EN CORPORATION LA GRAND RIVER AND WESTERN POWER COMPANY.

TROISIEME LECTURE.

L'ordre du jour appelle :

L'étude des amendements faits par le comité permanent des chemins de fer, télégraphes et ports à l'acte (Z) intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite 'Grand River and Western Power Company'".—(L'honorable M. McMullen.)

L'honorable M. McMULLEN propose l'adoption des amendements.

La motion est adoptée.

L'honorable M. McMULLEN propose la troisième lecture du bill. Il dit : Les intéressés se sont entendus et l'opposition a cessé. J'ai sous la main une copie de la convention intervenue entre les intéressés. J'ai parlé à M. Gibson, et il m'a dit qu'il ne combattrait plus le bill. La compagnie a consenti à donner à la ville une force motrice de deux cents chevaux, pour toujours et gratuitement, et elle a consenti aussi à ne pas creuser la Grande Rivière au-dessous du niveau ordinaire de l'eau.

L'honorable M. EDWARDS : Je regrette que mon absence temporaire de la Chambre n'ait empêché de faire ce que je voulais faire.